

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 02 octobre 2023 - Délibération n°23-026**

Objet : Choix du colis pour le Noël des aînés

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-huit septembre précédent, s'est réuni au pôle social, résidence autonomie « Les marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI.

ABSENTS : C. CERVERO, J. MARTY, M-F. ALLAMIGEON, F. BARON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président

En fin d'année, la commune offre aux Manduellois de 70 ans et plus, la possibilité de choix entre le repas ou un colis de Noël.

Les inscriptions se dérouleront du lundi 2 octobre au mardi 31 octobre 2023 à l'accueil du Pôle Familles de la ville de Manduel.

Il a été demandé aux candidats de proposer un colis pour une personne pour un montant maximum de 15 euros TTC et un colis pour un couple pour un montant maximum de 25 euros TTC.

En préambule, il est précisé que l'offre n°7 « Domaine de feu », n'est pas parvenue au CCAS avant la tenue de ce conseil d'administration.

Par ailleurs, l'offre n°3 « fleurons de Lomagne » comporte deux propositions de colis au même tarif : Elles seront identifiées par la suite 3 et 3bis.

Les offres qui ont été faites sont les suivantes :

- 1) Colis gourmands
 - Colis pour 1 personne : 15,00€ TTC
 - Colis couple : 25,00€ TTC
- 2) Duc de Gascogne
 - Colis pour 1 personne : 14,00€ TTC
 - Colis couple : 24,00€ TTC
- 3) Fleurons de Lomagne
 - Colis pour 1 personne : 15,00€ TTC
 - Colis couple : 25,00€ TTC
- 3bis) Fleurons de Lomagne
 - Colis pour 1 personne : 15,00€ TTC
 - Colis couple : 25,00€ TTC
- 4) Cellier du Périgord
 - Colis pour 1 personne : 15,00€ TTC
 - Colis couple : 25,00€ TTC

ARTICLE 1. Le fournisseur retenu pour les colis de Noël 2023 est « Fleurons de Lomagne » pour son offre 3bis, pour un montant de 15 euros TTC par colis pour une personne et de 25 euros TTC par colis pour un couple.

ARTICLE 2. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024 du CCAS

Convocation : 28 septembre 2023
Affichage ordre du jour : 28 septembre 2023
Présents : 7
Suffrages exprimés : 7
Absents : 4
Publiée le :

05 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Messines', with a horizontal line drawn underneath it.